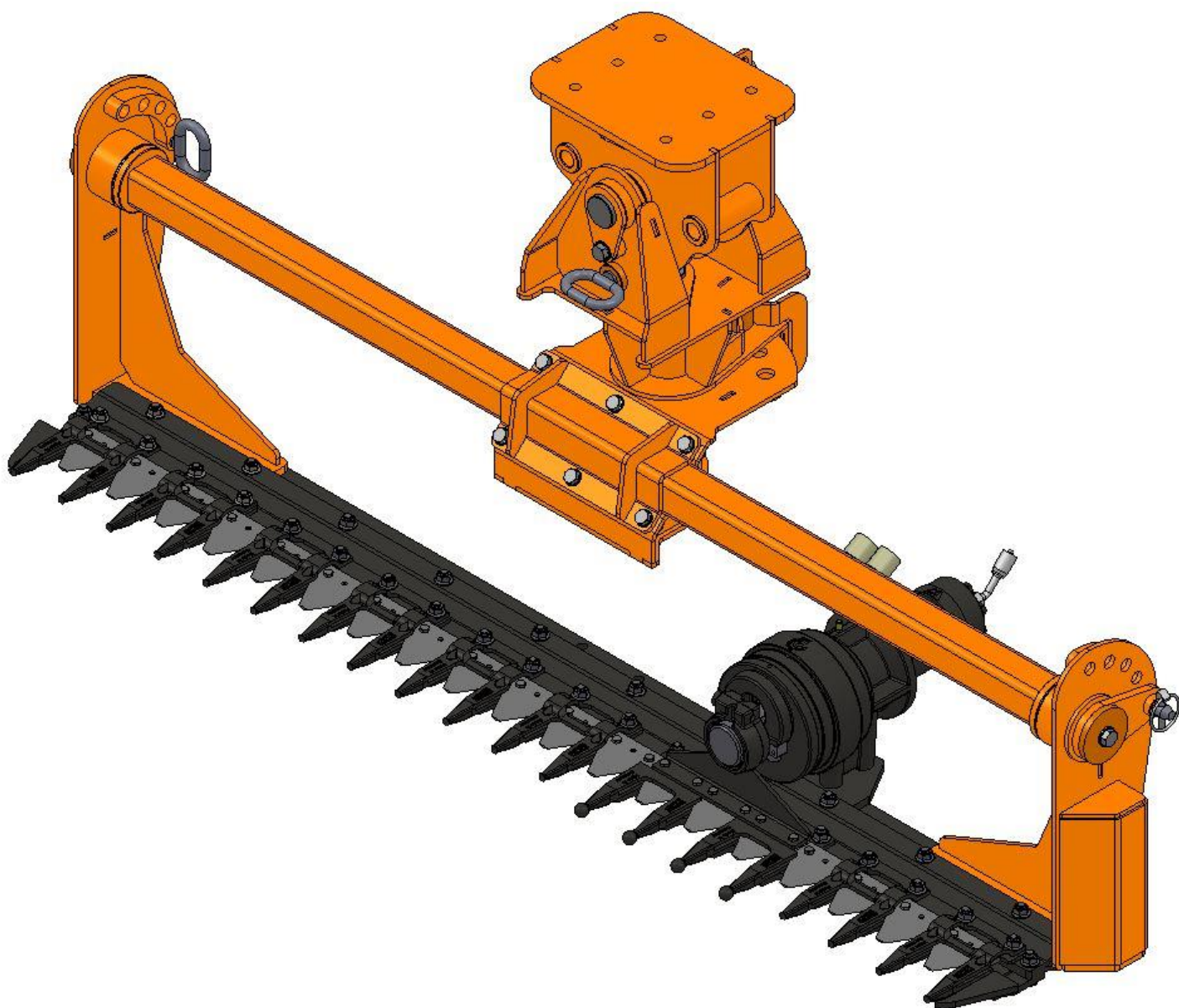




## ***P260-BDC 1500 mm***



### **NOTICE ORIGINALE**

### **D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN**



Cher utilisateur,

Nous vous remercions de votre confiance et espérons que votre équipement d'élagage vous donnera entière satisfaction.

Les quelques minutes que vous accorderez à la lecture de cette notice vous permettront :

- d'utiliser pleinement les performances de votre équipement d'élagage,
- de préserver sa longévité,
- de travailler en toute sécurité.

Cette notice contient la description de l'utilisation et de l'entretien de l'équipement d'élagage sous sa configuration la plus large. Par conséquent, la version de base de l'équipement d'élagage et de ses accessoires peut varier. Pour plus d'informations sur les niveaux d'équipements disponibles sur le marché, prendre contact avec votre revendeur le plus proche.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre revendeur.

Lors de la livraison de votre équipement d'élagage, votre revendeur vous a remis une fiche de mise en route. Dans le cas où le revendeur aurait omis de vous remettre ce document, vous devez impérativement le lui réclamer. Ce document vous sera nécessaire pour toute intervention sous garantie.

La fiche de mise en route indique :

- si la notice d'utilisation et d'entretien comprenant le certificat de conformité CE vous a été remis.
- si le manuel de pièces de rechange vous a été remis.
- si vous avez été informé des conditions d'utilisation et averti des règles de sécurité à respecter.

Dans le cas où l'une de ces obligations aurait été omise, il vous appartient de prendre immédiatement contact avec votre revendeur.

# Sommaire

|                                                                                                  |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I - DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ relative aux matériels soumis à auto certification .....</b> | <b>4</b>  |
| <b>II - INTRODUCTION .....</b>                                                                   | <b>5</b>  |
| 2-1/ Caractéristiques et mises à jour de la notice .....                                         | 5         |
| 2-2/ Conservation de la notice .....                                                             | 5         |
| <b>III - UTILISATION CONFORME A L'USAGE PRÉVU .....</b>                                          | <b>6</b>  |
| <b>IV - EXPLICATION DES SYMBOLES .....</b>                                                       | <b>7</b>  |
| 4-1/ Signification des symboles présents dans cette notice .....                                 | 7         |
| 4-2/ Signification des symboles présents sur l'équipement d'élagage .....                        | 8         |
| 4-3/ Localisation des pictogrammes sur l'équipement d'élagage .....                              | 9         |
| <b>V - LOCALISATION DE LA PLAQUE SIGNALÉTIQUE .....</b>                                          | <b>10</b> |
| <b>VI - CONSIGNES DE SÉCURITÉ .....</b>                                                          | <b>11</b> |
| 6-1/ Consignes de sécurité générale .....                                                        | 11        |
| 6-2/ Vérification de conformité de l'équipement d'élagage avant chaque mise en route .....       | 11        |
| 6-3/ Inspection préalable de la zone de travail .....                                            | 11        |
| 6-4/ Caractéristiques du sol sur lequel évolue le porteur.....                                   | 11        |
| 6-5/ Consignes générales de travail.....                                                         | 12        |
| 6-6/ Consignes de sécurité sur chantier .....                                                    | 12        |
| 6-7/ Consignes d'entretien .....                                                                 | 13        |
| 6-8/ Contre-indications .....                                                                    | 14        |
| <b>VII - DESCRIPTIF DU MATERIEL .....</b>                                                        | <b>15</b> |
| 7-1/ Appellation des composants principaux .....                                                 | 15        |
| 7-2/ Caractéristiques techniques.....                                                            | 16        |
| 7-3/ Cinématique .....                                                                           | 18        |
| 7-4/ Manipulation pour tailler à droite en verticale .....                                       | 21        |
| 7-5/ Bruit aérien.....                                                                           | 24        |
| <b>VIII - ÉLÉMENTS INCLUS A LA LIVRAISON .....</b>                                               | <b>24</b> |
| <b>IX - INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT D'ELAGAGE ET MISE EN ROUTE .....</b>                        | <b>25</b> |
| 9-1/ Manutention de la METEOR P260 .....                                                         | 25        |
| 9-2/ Montage de la Météor P260 sur le porteur .....                                              | 26        |
| <b>X - TRAVAIL AVEC L'EQUIPEMENT DE COUPE.....</b>                                               | <b>28</b> |
| 10-1/ Déplacement du porteur avec l'équipement d'élagage .....                                   | 28        |
| 10-2/ Balisage du chantier .....                                                                 | 28        |
| 10-3/ Inspection de la zone de travail .....                                                     | 28        |
| 10-4/ Rappel des consignes de sécurité au personnel de chantier .....                            | 28        |
| 10-5/ Mise en marche de la barre de coupe .....                                                  | 28        |
| 10-6/ Travail avec la barre de coupe .....                                                       | 29        |
| 10-7/ Choix de la vitesse d'avancement au travail.....                                           | 29        |
| 10-8/ Conduite à adopter .....                                                                   | 29        |
| <b>XI - ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES.....</b>                                                         | <b>30</b> |
| 11-1/ Coincement de branches sur la barre de coupe : bourrage .....                              | 30        |
| 11-2/ Blocage de la barre de coupe dans une grosse branche .....                                 | 30        |
| <b>XII - EN FIN DE TRAVAIL .....</b>                                                             | <b>31</b> |
| 12-1/ Décrochage de la METEOR P260.....                                                          | 31        |
| 12-2/ Stockage de l'équipement d'élagage.....                                                    | 31        |
| <b>XIII - ENTRETIEN ET REGLAGES .....</b>                                                        | <b>32</b> |
| 13-1/ Graissage.....                                                                             | 32        |
| 13-2/ Serrage des vis.....                                                                       | 32        |
| 13-3/ Entretien des éléments de coupe .....                                                      | 32        |
| 13-4/ Montage et démontage d'une dent.....                                                       | 32        |
| 13-5/ Réglage de la vitesse du moteur .....                                                      | 32        |
| 13-6/ Pannes et remèdes .....                                                                    | 32        |
| <b>XIV - ÉLIMINATION DES DÉCHETS.....</b>                                                        | <b>32</b> |
| <b>XV - CONDITIONS DE GARANTIE .....</b>                                                         | <b>33</b> |
| <b>XVI - ANNEXES.....</b>                                                                        | <b>34</b> |

# I - DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ relative aux matériels soumis à auto certification

Le constructeur sous signé :

**S.A. COUP'ECO  
Z.I. du Chail  
17800 PONS**

certifie que le matériel neuf désigné ci-dessous :

Appellation commerciale : METEOR P260 Barre de coupe 1500 mm

Désignation : **ELAGUEUSE**

Type : **MP260.BDC150**

N° de série : **07.20.568**

est conforme aux dispositions de la directive "machine" 2006/42/CE et aux législations nationales la transposant.

Nom de la personne autorisée à constituer le dossier technique :

- Mr BIANCHI, S.A. COUP'ECO- ZI du Chail - 17800 PONS

Fait à PONS, le 15 Avril 2020

Le Président du Directoire,  
Thierry BOULARD



## **II - INTRODUCTION**

Cette notice décrit les conditions d'utilisation et d'entretien. Elle fait partie intégrante de l'équipement d'élagage.

Elle définit le but pour lequel l'équipement d'élagage a été construit, et contient les renseignements nécessaires afin de garantir une utilisation correcte et sûre.

L'équipement d'élagage est destiné à un usage professionnel, et seul un personnel spécialisé peut l'utiliser. Son utilisation est interdite aux mineurs, aux personnes dont les conditions physiques ou psychiques sont altérées, ainsi qu'aux personnes n'étant pas suffisamment informées et formées.

### **2-1/ Caractéristiques et mises à jour de la notice**

Tout le support technique et descriptif contenu dans cette notice est la propriété exclusive de la société COUP'ECO qui en interdit la reproduction, complète ou partielle, sauf autorisation et approbation écrite de sa part.

Le contenu de cette notice peut faire l'objet de modifications sans préavis. La société COUP'ECO se réserve le droit d'apporter à tout moment les éventuelles modifications qu'elle jugera opportunes en vue d'une amélioration de l'équipement d'élagage, ou pour toute exigence au niveau constructif ou commercial.

Les illustrations et données techniques figurant dans cette notice peuvent ne pas correspondre précisément à votre équipement d'élagage. Les conditions d'utilisations demeurent toutefois inchangées.

### **2-2/ Conservation de la notice**

Cette notice doit être conservée soigneusement dans un endroit approprié, afin de garantir son état. Elle doit être facilement accessible à toute personne autorisée à la consulter. La notice est un document important qui accompagne l'équipement d'élagage, et tous les utilisateurs doivent être responsables de sa bonne conservation. Transmettez-la au nouveau propriétaire en cas de revente.

### III - UTILISATION CONFORME A L'USAGE PRÉVU

La METEOR P260 est conçue pour les travaux de coupe de branches, comme les bords de route, les bordures de champs, lisières, chemins d'accès, arbres fruitiers, haies bocagères... Elle coupera tous types d'essences de bois, feuillus ou résineux, qu'ils soient vert ou sec. Les branches des arbres et des haies sont coupées franchement, sans déchiquetage ni broyage. Cette technique limite le développement des maladies et favorise une saine reprise de végétation.

N'utiliser que des équipements de coupe recommandés par S.A. COUP'ECO.

L'équipement d'élague se monte à l'extrémité d'un bras de pelle mécanique (que l'on appellera également porteur), en réglant le champ de travail à l'aide de vérins hydrauliques situés sur les bras. L'accrochage de la METEOR P260 s'effectue au moyen d'une interface adaptée à la pelle.

Il est impératif de s'assurer :

- que le porteur soit capable de supporter l'équipement d'élague et que l'ensemble puisse travailler en toute stabilité et en toute sécurité : se référer chapitre descriptif technique de la barre de coupe pour connaître son poids.
- que les débits d'alimentation hydraulique correspondent aux préconisations que vous trouverez dans ce manuel
- que la vitesse d'avance du porteur corresponde bien aux préconisations décrites dans ce manuel.

Toute autre utilisation est interdite. Le constructeur décline toute responsabilité en cas de dommage résultant d'une utilisation non conforme. Observer impérativement les mesures de maintenance et d'entretien prescrites dans cette notice.

L'utilisateur de l'équipement d'élague est responsable en cas d'accident ou de dommages causés à des tiers ou à des biens appartenant à des tiers.



**Il est formellement interdit d'utiliser la barre de coupe pour faucher ou débroussailler.**



**Il est formellement interdit de travailler avec la barre de coupe en marche arrière.**

## IV - EXPLICATION DES SYMBOLES

### 4-1/ Signification des symboles présents dans cette notice

Les symboles suivants sont utilisés dans la présente notice pour attirer l'attention sur des risques particuliers.



Avertissement.  
Ces symboles signalent  
des risques particuliers.



Interdiction.  
Ces symboles signalent  
des actions interdites.



Le port des gants de  
protection est obligatoire.



Le port de chaussures de  
sécurité est obligatoire.



Le port d'un casque de  
chantier est obligatoire.



Le port d'un casque de  
chantier, de protection  
auditive et de lunettes de  
protection est obligatoire.



## 4-2/ Signification des symboles présents sur l'équipement d'élagage

Les symboles suivants sont apposés sur l'équipement d'élagage afin de signaler des risques particuliers.



### **Outils rotatifs !**

Des objets et des débris sont susceptibles d'être projetés.  
Maintenir une distance de sécurité par rapport à la barre de coupe



Le port d'un casque de chantier, de protection auditive et de lunettes de protection est obligatoire.



### **Risque de coupures !**

Les lames de scies sont des outils coupants.  
**Attention !** A leur manipulation et lors de la taille.



### **Risque de coupures !**

Les couteaux sont des outils coupants.  
**Attention !** A leur manipulation et lors de la taille.

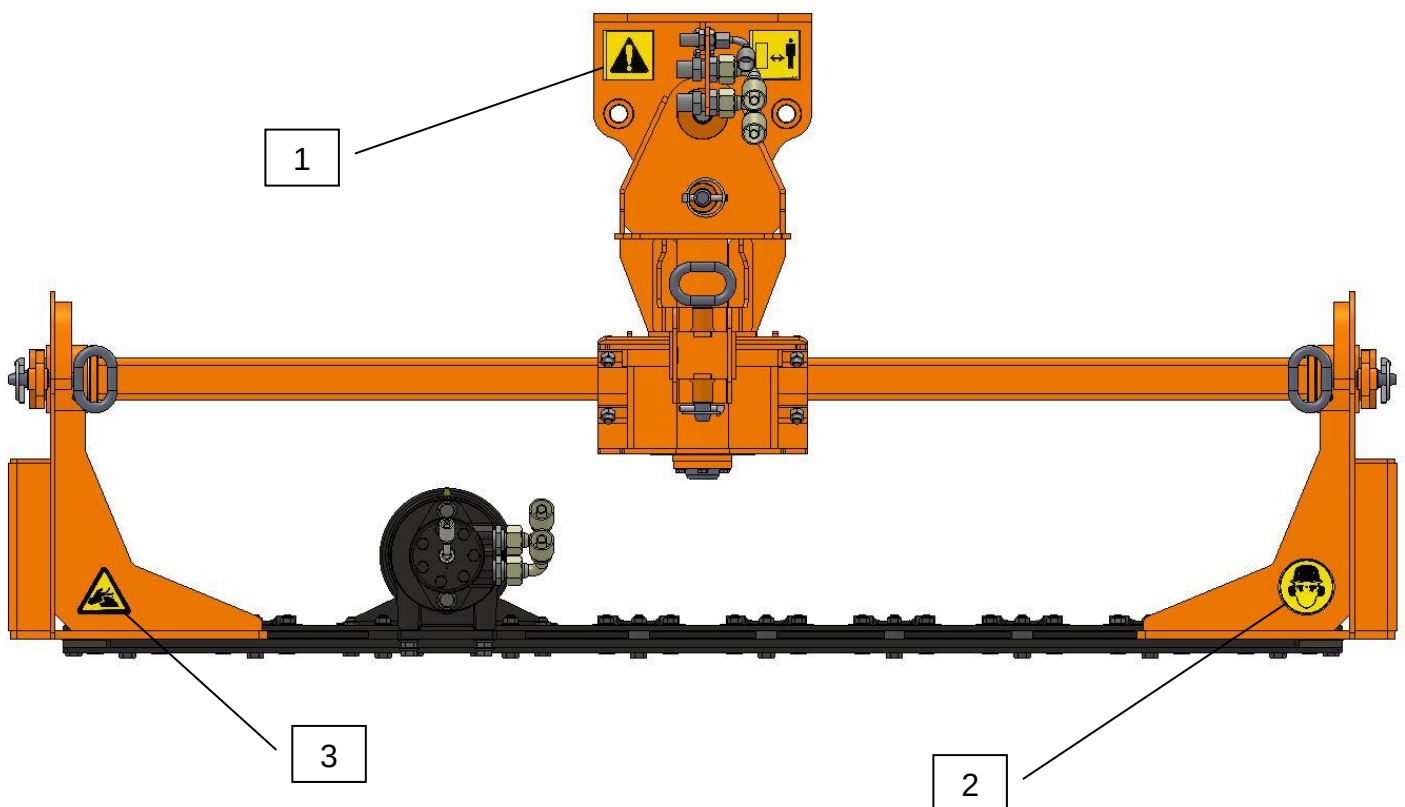
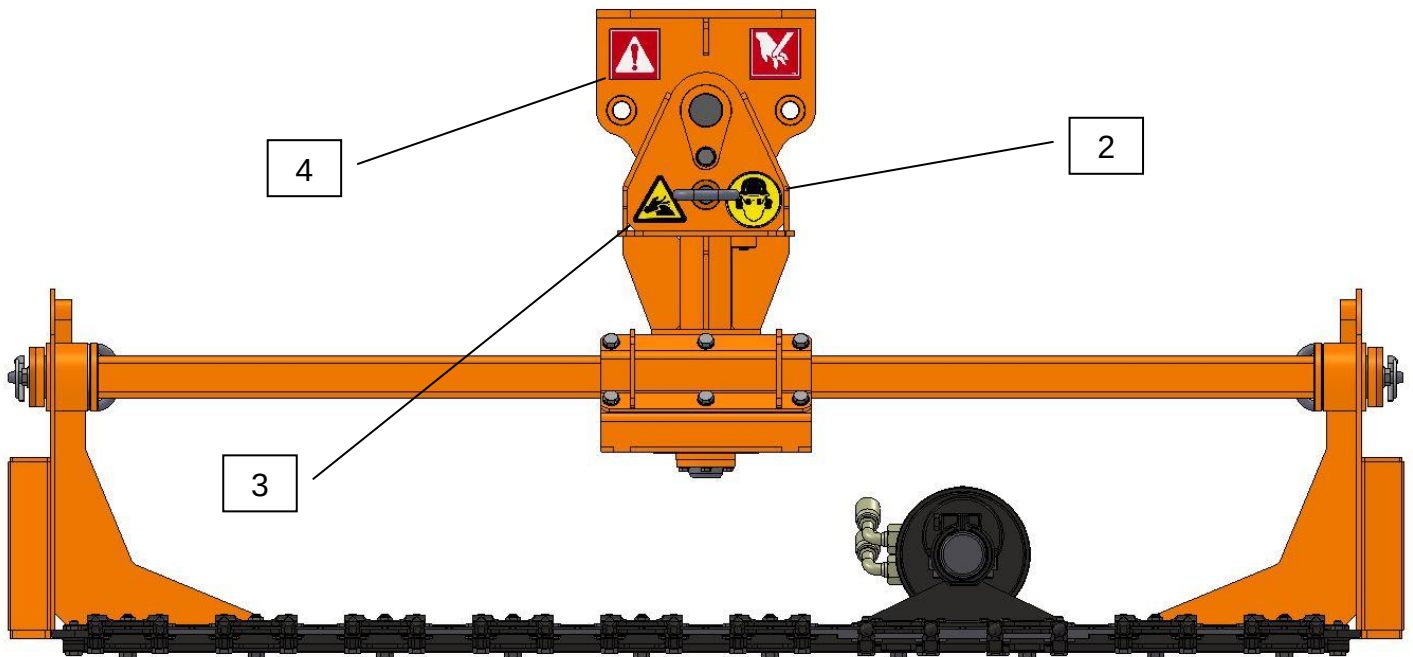


Point d'ancrage pour la manutention.



Point de graissage.

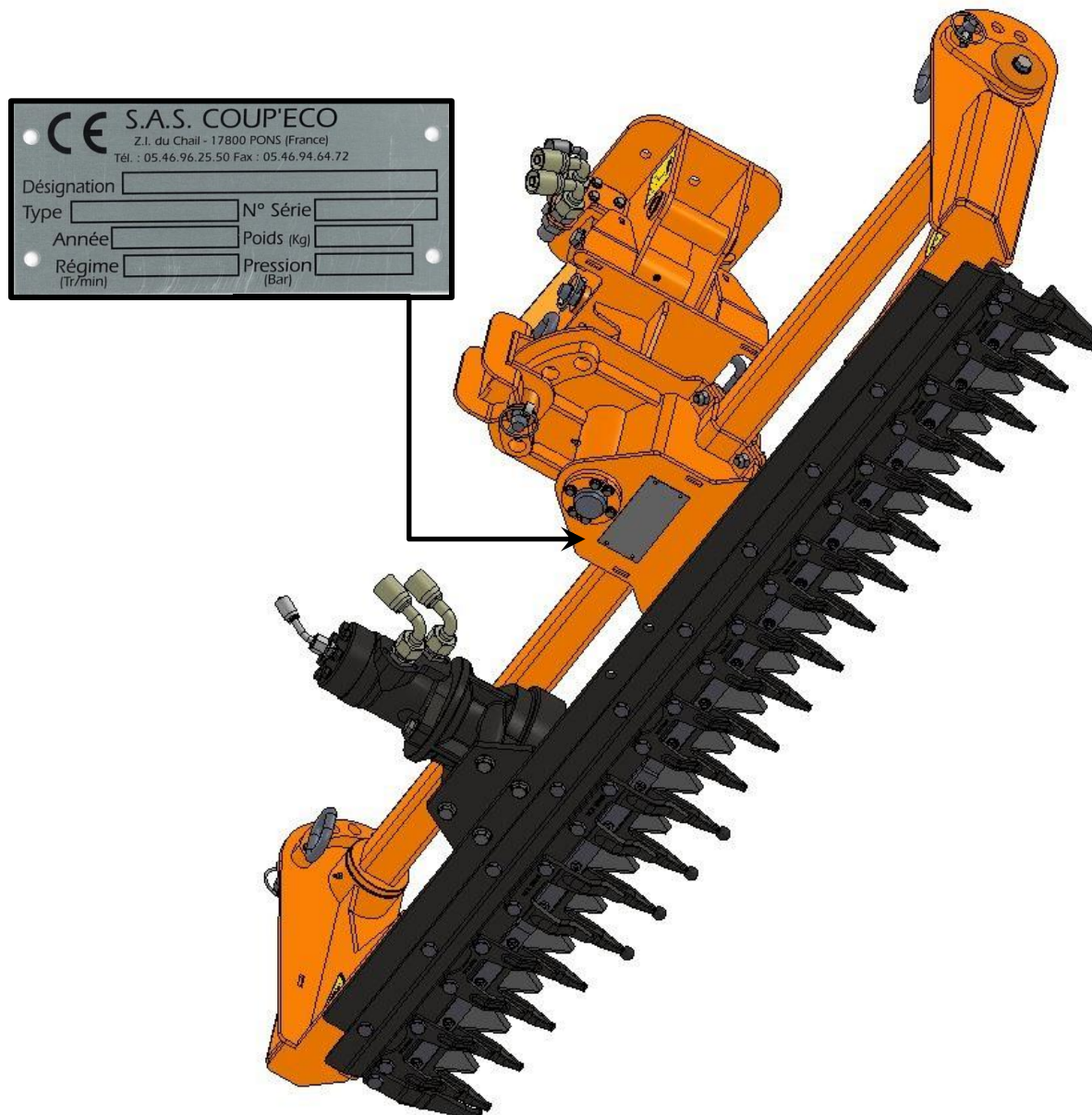
#### 4-3/ Localisation des pictogrammes sur l'équipement d'élagage



## V - LOCALISATION DE LA PLAQUE SIGNALÉTIQUE

Chaque équipement d'élagage est marqué d'une plaque signalétique, qui reporte les principales données techniques et d'identification. La plaque est fixée dans une position facile à trouver et à lire.

**La plaque signalétique ne doit jamais être enlevée ni utilisée dans d'autres buts.** En cas de destruction de l'équipement d'élagage, s'assurer qu'elle a bien été détruite pour éviter tout abus possible.



Les informations que vous trouvez sur cette plaque sont :

- Les informations sur le constructeur
- Le type
- Le N° de série
- L'année de fabrication
- Le poids
- Le régime de rotation des éléments de coupe
- La pression maximum d'utilisation

Indiquer systématiquement les données reportées sur la plaque signalétique du constructeur dans les demandes d'assistance et /ou de pièces détachées.

## VI - CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### 6-1/ Consignes de sécurité générale

Suivant les mesures introduites par les articles R4323-55 et R4323-56 du code du travail, la conduite de cette machine est strictement réservée à du personnel formé, nommément désigné.

### 6-2/ Vérification de conformité de l'équipement d'élagage avant chaque mise en route

**Toujours** vérifier que l'équipement soit correctement fixé au porteur

**Toujours** vérifier l'état des éléments de coupe et procéder à leur affûtage ou au remplacement si nécessaire.

**Toujours** vérifier la présence du carter de protection.

**Toujours** s'assurer de la lisibilité de tous les pictogrammes de sécurité présents sur la machine, les nettoyer et éventuellement les remplacer si nécessaire.

**Toujours** vérifier l'état des flexibles hydrauliques et s'assurer de l'absence de fuite.

**Toujours** vérifier le bon graissage des composants concernés.

### 6-3/ Inspection préalable de la zone de travail

**Toujours** procéder à une inspection de la zone de travail, pour relever la présence éventuelle de fil de fer, de poteaux métalliques, de grosses pierres, de bouteilles et d'autres objets dangereux. Enlever ces objets avant de commencer le chantier. Relever également les branches cassées ou en mauvais état afin de commencer l'ébranchage par ces dernières.

**Toujours** relever la présence d'obstacles surélevés, en particulier les lignes électriques : dans ce cas déterminer et signaler au chauffeur la catégorie de lignes présentes et rappeler les consignes : **(En France)**

- Pour les lignes de tension inférieure à 50 kV, la distance minimale de travail à respecter est de 3 mètres.

- Pour les lignes de tension supérieure à 50 kV, la distance minimale de travail à respecter est de 5 mètres.

**Voir réglementation locale en vigueur.**

### 6-4/ Caractéristiques du sol sur lequel évolue le porteur

La nature du sol sur lequel évolue le porteur est d'une haute importance concernant la stabilité et la sécurité : sol humide, terre, herbe, feuilles, plaque d'acier, sont à bien prendre en considération surtout lors du travail sur un sol en pente ou en déclivité.



**Il est impératif de respecter les pentes et dévers maxi autorisés, indiqués dans la notice du porteur.  
Le non respect de cette consigne peut provoquer le renversement du porteur.**

## 6-5/ Consignes générales de travail

**Toujours** éloigner les tierces personnes de la machine pendant les opérations de montage ou de démontage de l'équipement d'élague sur le porteur. Pendant ces opérations, définir un périmètre de sécurité d'un rayon de 10 mètres autour de la machine pour prévenir de son renversement.

**Toujours** éloigner les personnes de la machine pendant les opérations de taille et créer un périmètre de sécurité d'un rayon de 100 mètres autour de la machine pour prévenir des projections et chutes de branches.

Mettre des panneaux de balisage avec signalisation d'éléments d'élague travaillant, selon les règles en vigueur pour le balisage de chantiers.

**Toujours** informer le personnel de chantier des zones de sécurité à respecter.

**Toujours** s'assurer que le personnel dédié au ramassage des branches ou autre, soit équipé des protections individuelles de sécurité appropriées et ne soit pas placé dans un périmètre de sécurité inférieur à un rayon 50 mètres autour de l'élément de coupe et de 100 mètres dans l'axe de travail du Lamier (devant et derrière).

**Toujours** s'assurer que le personnel dédié au ramassage des branches respecte et fasse respecter le périmètre de sécurité.

**Toujours** garder le porteur stable pour effectuer la taille.

**Toujours** arrêter la rotation des lames avant toutes manœuvres à réaliser en dehors de la taille : mouvements des bras du porteur, déplacement en marche arrière, positionnement du lamier.

**Toujours** faire appel à une personne à terre pour surveiller les manœuvres, lames à l'arrêt, si la visibilité de l'opérateur est réduite.

**Toujours** adapter sa vitesse d'avance à l'état du terrain sur lequel évolue le porteur.

**Toujours** mettre le carter de protection de lames en place, dès la fin du chantier, ou dès l'arrêt du porteur.

**Toujours** nettoyer l'équipement de taille à la fin de chaque journée de travail : enlever les branches et les feuilles et les accumulations de sciure.

**Toujours** replier l'équipement d'élague en position transport lors de l'arrêt du Lamier et lors de son déplacement hors du chantier.



**Lors de toute manœuvre en marche arrière, il est impératif d'arrêter le fonctionnement de la barre de coupe**

## 6-6/ Consignes de sécurité sur chantier

Lors du travail avec l'équipement d'élague, il y a des risques de chutes de branches et de projections de végétaux ou de débris, et ce plus particulièrement en avant et en arrière de la barre de coupe. Pour éviter ces risques, il est nécessaire d'empêcher toutes personnes de pénétrer dans une zone de sécurité correspondant à un cercle de 100 mètres de rayon autour du porteur.

➤ *Piétons, cyclistes, personnels de chantier :*

- ✓ Pour le personnel de chantier, toujours porter les équipements de protection individuels (casque, gants, lunettes...), la zone de sécurité est réduite à 50 mètres de rayon.
- ✓ En dehors du personnel de chantier, veiller à ce qu'il n'y ait aucune autre personne (piétons, cyclistes...) dans un rayon de 100 mètres autour du porteur.



**Si des personnes se trouvent dans ces zones, l'opérateur doit s'arrêter momentanément de travailler, le temps que ces personnes sortent de cette zone.**



➤ *Autres véhicules :*

- ✓ Le passage des véhicules est strictement interdit dans la zone de sécurité pendant les opérations de taille.
- ✓ Pendant les phases de manœuvre, veuillez délimiter une zone de circulation se situant à 1,50 mètre de l'extrémité extérieure des roues.



**Si la largeur de la route ne le permet pas, il est impératif que l'opérateur s'arrête lors d'un croisement avec un autre véhicule.**

➤ *Habitations avoisinant le chantier :*

Lorsque des habitations se trouvent dans la zone de sécurité, informer les habitants des opérations de taille et de la nécessité, pour leur sécurité, de ne pas rester sur les balcons ou terrasse, de fermer les fenêtres et les volets et de ne pas sortir de chez eux afin d'éviter tout dommage liés à d'éventuelles projections.

## **6-7/ Consignes d'entretien**

**Toujours** positionner le porteur et l'équipement d'élague sur un sol plat et stable dans un environnement dégagé pour effectuer toutes les opérations d'entretien.

**Toujours** s'équiper des protections individuelles pour les opérations d'entretien : Gants, chaussures de sécurité, lunettes de protection

**Toujours** sectionner les alimentations et énergies du porteur et activer le frein de parc avant toute intervention sur l'équipement d'élague : Arrêt du moteur thermique du porteur.

**Toujours** respecter, en plus des préconisations présentées dans ce manuel, toutes les normes de sécurité de caractère générale.

**Toujours** faire intervenir un technicien spécialisé pour toutes interventions d'entretien autres que celles décrites dans cette notice.

**Toujours** conserver un bon état d'affûtage . Remplacer une dent dès que vous constatez l'apparition de fissure

**Toujours** vérifier avant chaque utilisation que les boulons et écrous de l'équipement de coupe soient correctement serrés.

**Toujours** respecter scrupuleusement la procédure décrite dans cette notice pour le démontage et le remontage de l'élément coupant.

**Toujours** nettoyer entièrement l'équipement de coupe en fin de journée de travail.

**Toujours** remplacer les pièces usées ou défectueuses par des pièces d'origines COUP'ECO.

## 6-8/ Contre-indications

**Ne jamais** permettre à des personnes non accréditées ou non formées d'utiliser cet équipement d'élagage.

**Ne jamais** utiliser cet équipement d'élagage ni le porteur sous l'emprise d'alcool ou de drogues.

**Ne jamais** utiliser la machine par temps de vent fort : maxi : 40 km/h.

**Ne jamais** utiliser l'équipement d'élagage pendant un orage: risque de foudre.

**Ne jamais** utiliser l'équipement d'élagage la nuit, ou si la luminosité ne permet pas à l'opérateur de voir clairement l'outil de coupe.

**Ne jamais** utiliser la machine sans avoir réalisé le balisage du chantier.

**Ne jamais** se tenir sous l'élément de coupe quelque soit sa hauteur.

**Ne jamais** couper de grosses branches avec le lamier lorsque les lames ne sont pas parallèles au sens d'avancement du porteur ou au sens du mouvement de coupe.

**Ne jamais** couper des branches plus grosses que les dimensions préconisées dans ce manuel (cf. « caractéristiques techniques » page 16).

**Ne jamais** continuer d'utiliser l'équipement d'élagage lorsqu'un fil de fer ou autre matériau filandreux s'est enroulé autour de celui-ci.

**Ne jamais** utiliser de couteaux qui ne taillent plus.

**Ne jamais** surplomber une zone de circulation sans en avoir interdit l'accès.

**Ne jamais** se déplacer sur la route sans avoir installé le carter de protection de la barre de coupe.

**Ne jamais** réaliser les opérations d'entretien non décrites dans cette notice.

**Ne jamais** utiliser des pièces de rechange n'étant pas d'origine COUP'ECO.

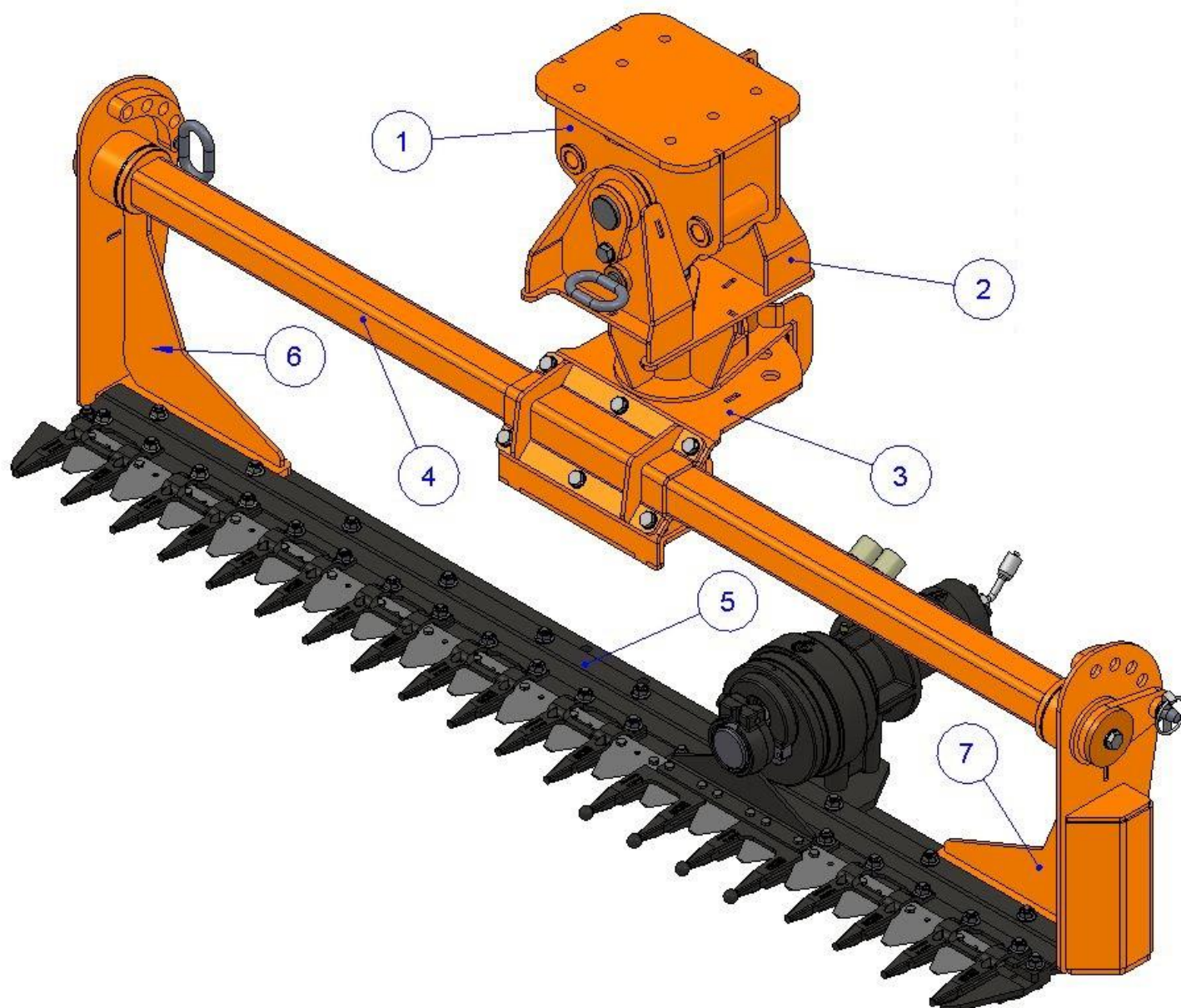
**Ne jamais** utiliser l'équipement d'élagage comme moyen de levage pour des personnes ou pour des objets.

**Ne jamais** utiliser le sabot de la barre de coupe pour pousser les branches coupées.

**Ne jamais** laisser la barre de coupe en fonctionnement pendant les manœuvres avec le porteur sans opération de taille (changement de rue, déplacement en marche arrière, changement de sens du porteur, ....).

## VII - DESCRIPTIF DU MATERIEL

### 7-1/ Appellation des composants principaux



| Rep. | Référence        | Désignation            |
|------|------------------|------------------------|
| 1    | MP260.BDC150.500 | Interface pelle monté  |
| 2    | MP260.BDC150.400 | Système tournant monté |
| 3    | MP260.BDC150.300 | Support vé de 50 monté |
| 4    | MP260.BDC150.200 | Support tube monté     |
| 5    | BC.030.150       | Barre de coupe 1,50 m  |
| 6    | MP260.BDC150.100 | Support droite monté   |
| 7    | MP260.BDC150.120 | Support gauche monté   |



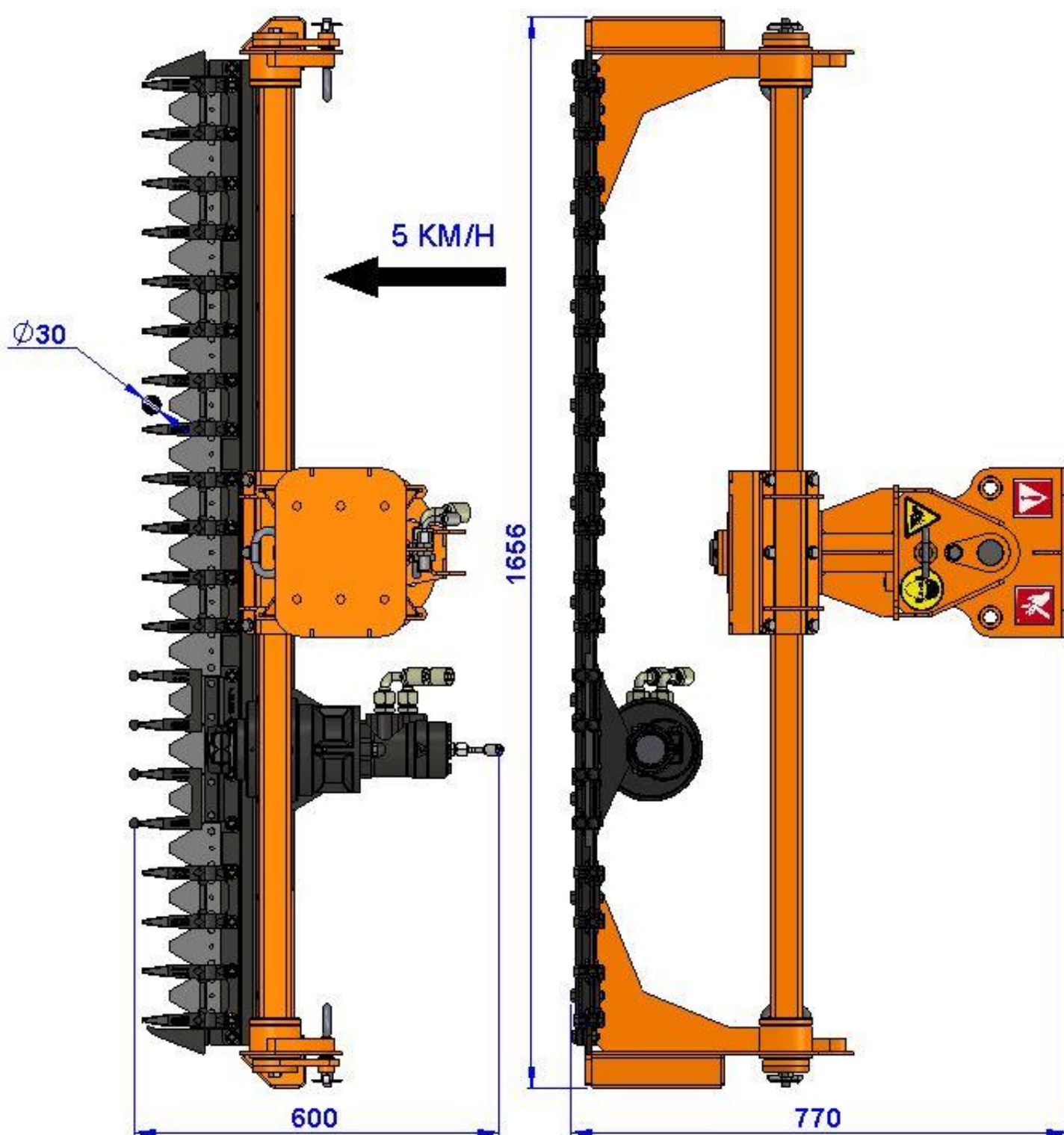
## 7-2/ Caractéristiques techniques

| Modèle                                     | MP260.BDC150 |      |
|--------------------------------------------|--------------|------|
| Nombre d'élément de coupe                  | 1            |      |
| <b>Dimensions et poids sans interface,</b> |              |      |
| Poids sans interface (kg)                  | 59           |      |
| Longueur hors-tout (mm)                    | A            | 1656 |
| Largeur hors-tout (mm)                     | B            | 600  |
| Hauteur hors-tout (mm)                     | C            | 770  |
| Longueur de coupe (mm)                     | Lc           | 1500 |

|                                                              |                   |
|--------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Moteur hydraulique,</b><br>Type                           | OMR 100           |
| Cylindrée (cm³)                                              | 100               |
| Débit nécessaire (L/min)                                     | 20 mini - 40 maxi |
| Pression maximum (bar)                                       | 175               |
| Régime de rotation (tr/min)                                  | 400               |
| Filtration du moteur (µm)                                    | 10                |
| Pression maximum sur le drain (bar)                          | 2                 |
| <b>Entraînement,</b><br>Couple maxi (daNm)                   | 23                |
| <b>Élément de coupe</b>                                      | Barre de coupe    |
| <b>Capacité de coupe, (mm)</b><br>A la vitesse maxi de 5km/h | Ø 30 mm           |

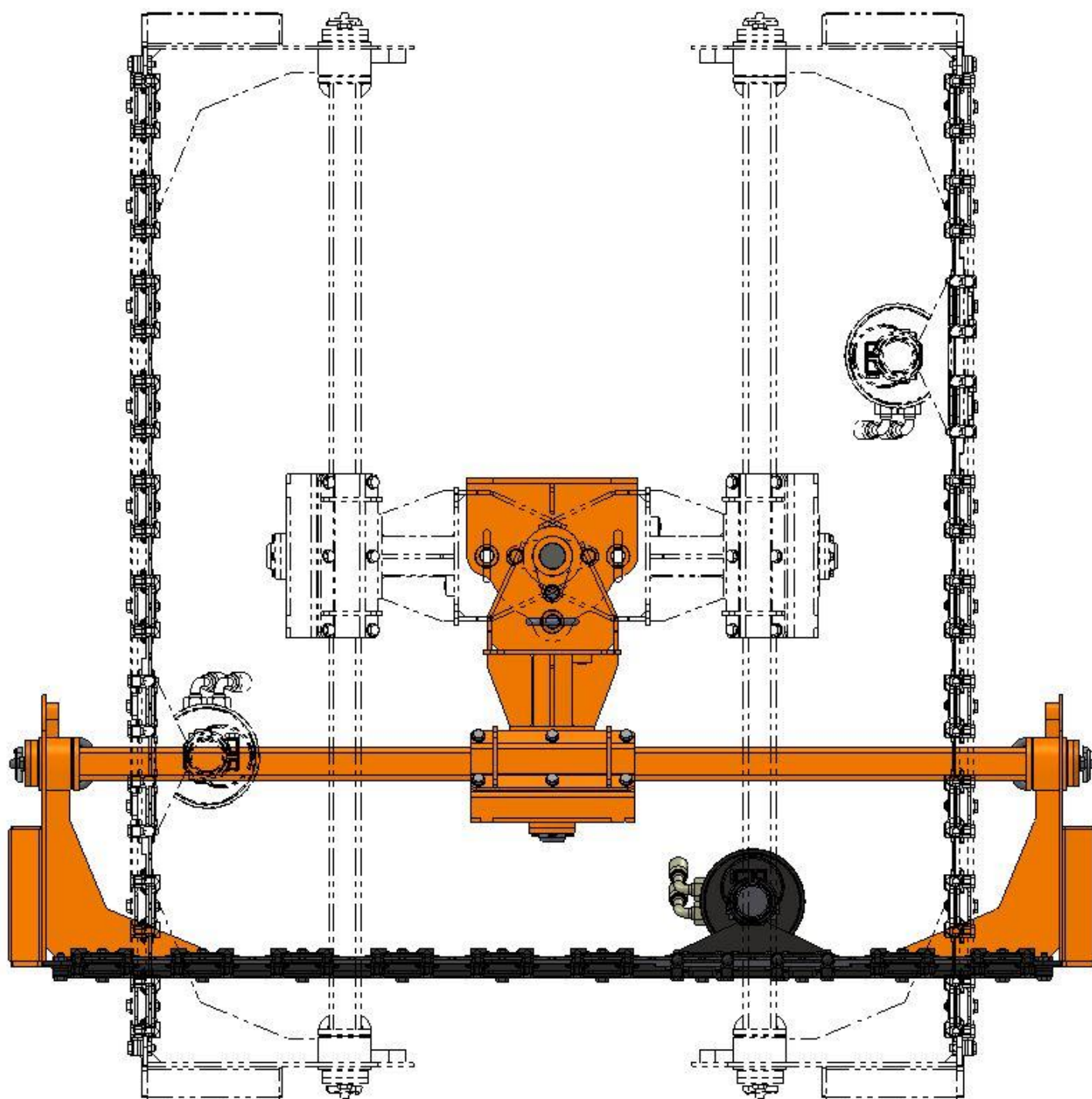


**Il est impératif que le flexible de drain soit branché directement sur le réservoir hydraulique du porteur.**



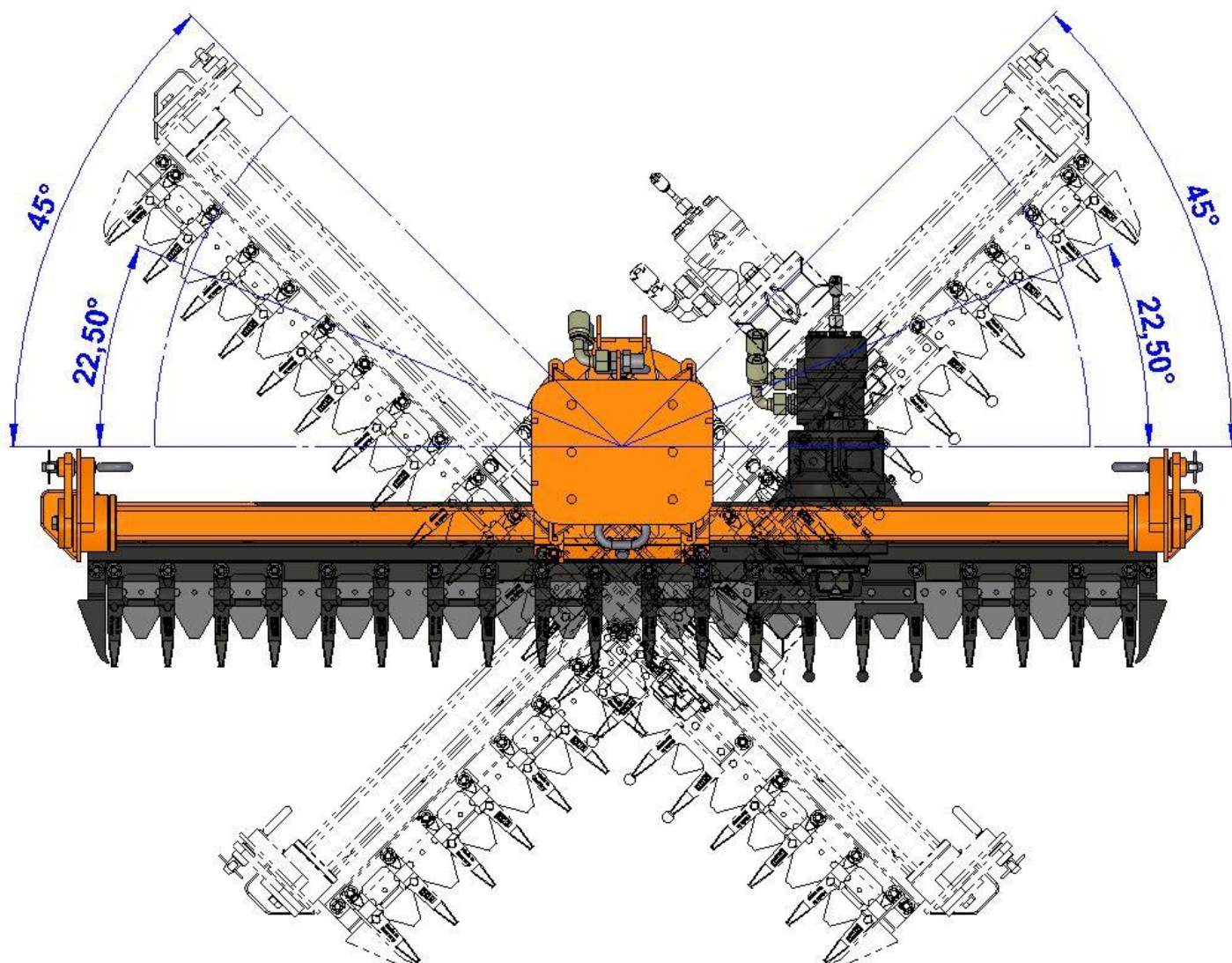
VUE DE FACE

REGLAGE 3 POSITIONS



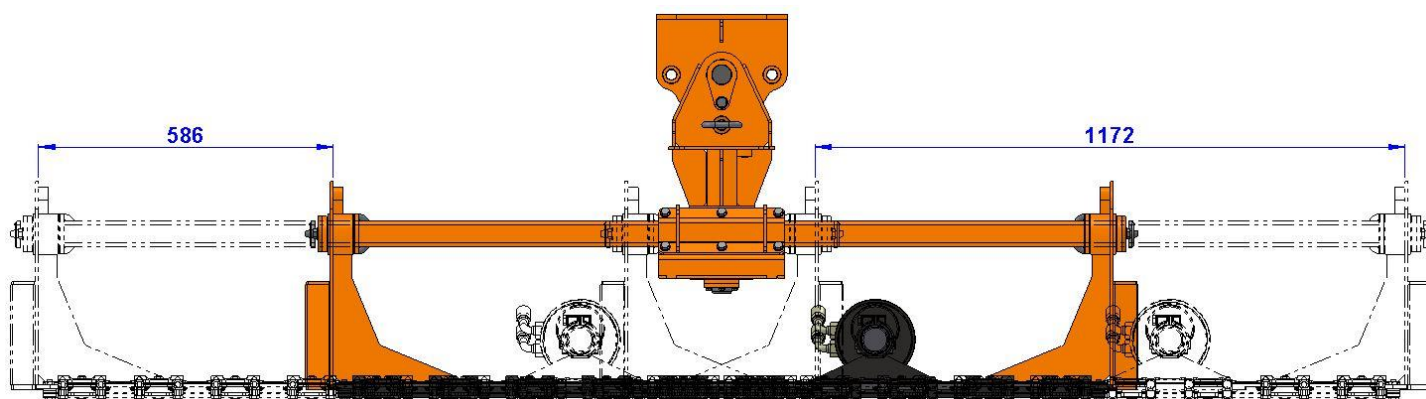
## VUE DE DESSUS

REGLAGE 5 POSITIONS TOUS LES 22,5°



## VUE DE FACE

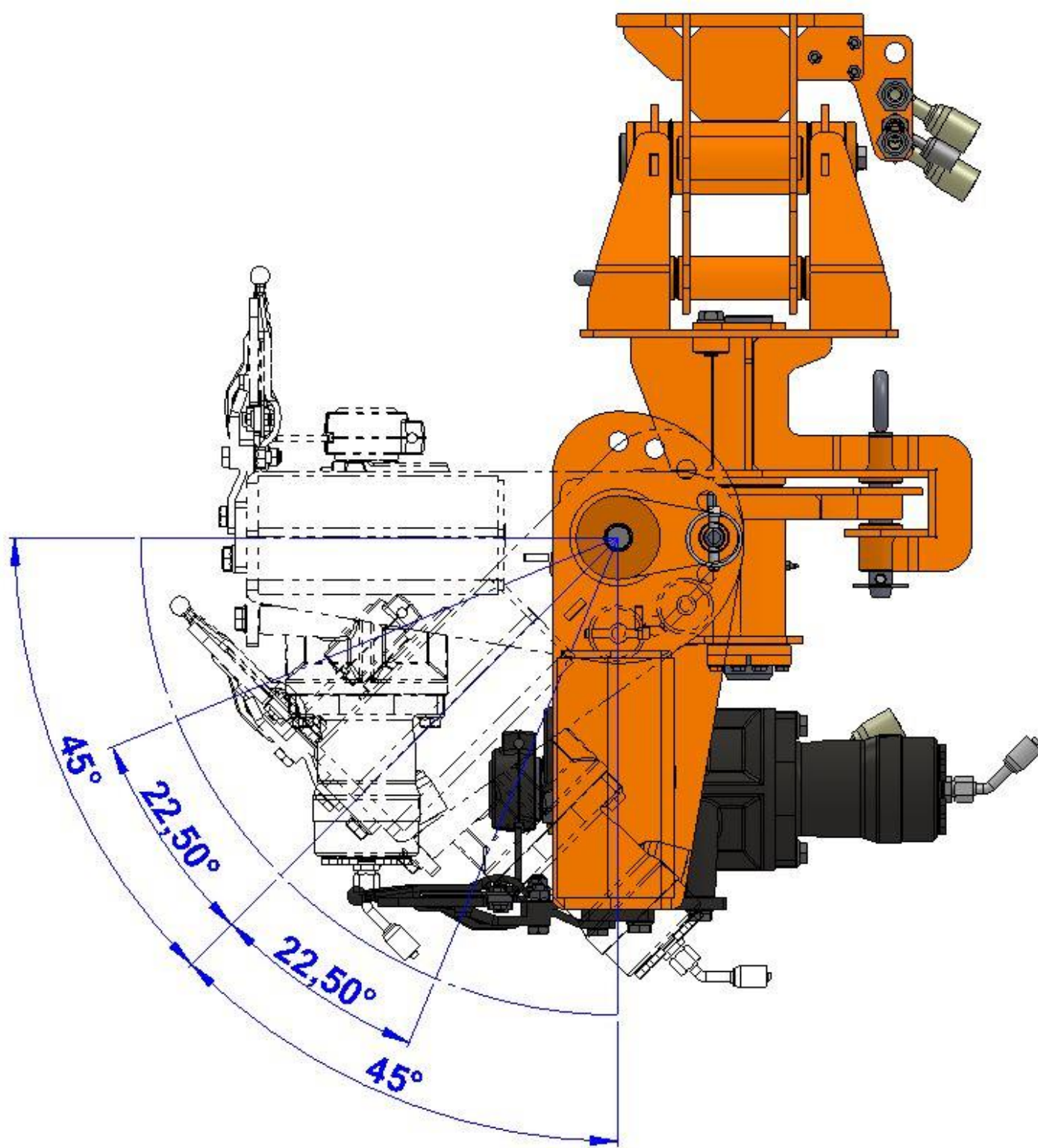
REGLAGE DE LA TRANSLATION LIBRE SUR LE TUBE CARRE





## VUE DE COTE

REGLAGE 5 POSITIONS TOUS LES 22,5°



## 7-4/ Manipulation pour tailler à droite en verticale

Placer l'équipement en position centrale sur le tube



L'axe verticale doit être positionné dans le trou du milieu



Ensuite caver pour amener l'équipement d'élagage à l'horizontale



Retirer l'axe vers le haut pour faire tourner l'équipement d'élagage sur la droite





Puis caver pour amener l'équipement d'élagage à la verticale



## 7-5/ Bruit aérien

Le bruit aérien produit par l'ensemble porteur + équipement d'élagage, barre de coupe en fonctionnement, a été mesuré dans les conditions suivantes :

- Moteur du porteur au régime de 1500 tr/min permettant d'obtenir un débit nécessaire au lamier.
- Barre de coupe équipé de dents neuves
- Porteur à l'arrêt sur terrain plat
- Vitre et portes fermées

\* Mesure effectuée dans la cabine au poste de conduite : 84.5 dB

\* Mesure effectuée à 10 m. du porteur : 99 dB

Cette mesure a été effectuée avec des dents neuves, et barre de coupe fonctionnant dans le vide. Lorsque les dents coupent des branches, elles font un bruit moins important.

**Toutefois, toutes les personnes travaillant à proximité de la machine (ramassage des branches), doivent être équipées d'un casque de protection auditive.**

Les valeurs ci dessus sont données à titre indicatif.

Elles peuvent varier en fonction de la marque du porteur et du régime thermique nécessaire pour obtenir le débit souhaité.

## VIII - ÉLÉMENTS INCLUS A LA LIVRAISON

L'équipement d'élagage est livré avec un carton. Vous devez trouver les éléments suivants :

- L'équipement d'élagage METEOR P260
- La présente notice d'utilisation et d'entretien
- La fiche de mise en route

## IX - INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT D'ELAGAGE ET MISE EN ROUTE

### 9-1/ Manutention de la METEOR P260

Si l'équipement doit être complètement désolidarisé de son porteur, il faut passer une élingue pour le déplacer de manière sécurisée (voir figure ci-dessous).



Utiliser des moyens de levage homologués (sangles, chaînes, palan) en respectant leurs règles d'utilisation et dont la capacité de levage convient au poids de l'équipement d'élague (cf. « caractéristiques techniques » page 16)



La barre de coupe doit impérativement être équipée du carter de protection lors de toutes opérations de manutention et de déplacement.

## 9-2/ Montage de la Météor P260 sur le porteur

### 9-2-1/ Choix du porteur

Avant d'installer la METEOR P260 sur le bras porteur, il est impératif de s'assurer que le bras porteur et le porteur ont un poids suffisant et les capacités suffisantes pour supporter le poids de l'équipement d'élague avec les pièces d'accrochages, pour garantir leur stabilité et travailler en toute sécurité.

Le poids de l'équipement d'élague seul est indiqué sur la plaque signalétique (cf. « *localisation de la plaque signalétique* » page 10 et « *caractéristiques techniques* » page 16)

Il est nécessaire d'ajouter le poids des différentes pièces d'accrochage mécanique, pour avoir le poids total à l'extrémité du bras porteur.

### 9-2-2/ Accrochage mécanique

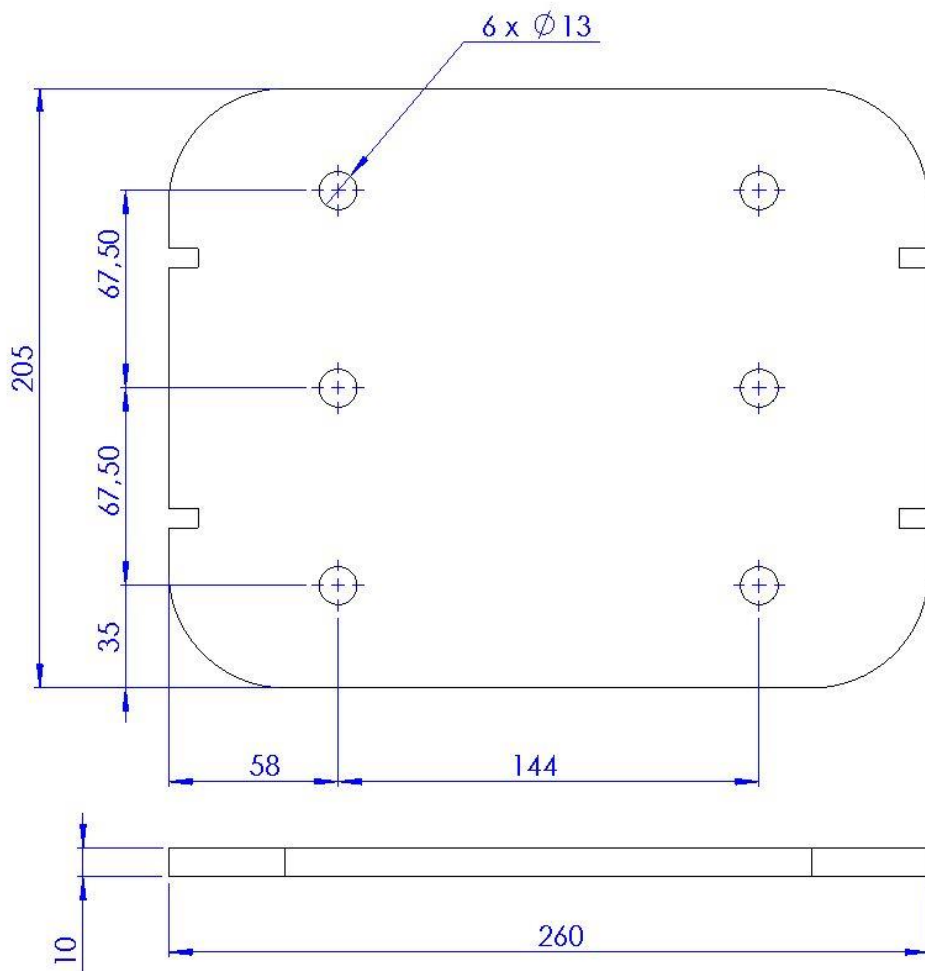
La METEOR P260 peut être montée sur différents types et modèles de porteurs. Pour réaliser l'accrochage mécanique avec votre porteur, nous avons développé une multitude d'adaptations. N'hésitez pas à demander conseil à votre revendeur.



Procéder comme suit :

- Positionner l'équipement d'élague sur un plan horizontal et stable.
- Fixer l'adaptation mécanique sur le bâti de la METEOR P260 avec les vis, rondelles et écrous fournis.
- Approcher le bras du porteur à l'adaptation mécanique.
- Fixer l'adaptation mécanique côté porteur sur le bras du porteur, de la même manière que vous montez un autre outil sur le bras de la pelle.
- Pour décrocher l'ensemble, suivre les indications ci-dessus en sens inverse.





### **9-2-3/ Raccordement hydraulique**

Comme pour les adaptations mécaniques nous avons développé une multitude de kits de raccordement hydraulique que nous pouvons vous fournir.



Procéder comme suit : (voir photo ci-dessous)

- Eteindre le moteur du porteur, tirer le frein à main et enlever la clé de démarrage du tableau de bord.
- Vérifier qu'il n'y a pas de pression dans l'installation hydraulique.
- Assembler les tuyaux **(A)** et **(B)** pour l'alimentation du moteur (pression et retour).
- Assembler le tuyau **(C)** pour le drainage du moteur.



**Il est impératif de raccorder le drainage du moteur sur un retour direct au réservoir (cf. « caractéristiques techniques » page 15).**

- Pour désassembler les flexibles, suivre les indications ci-dessus en sens inverse.

## **X - TRAVAIL AVEC L'EQUIPEMENT DE COUPE**

### **10-1/ Déplacement du porteur avec l'équipement d'élagage**

Lors de tous déplacements routiers, le bras porteur et le lamier doivent être repliés. Le carter de protection de la barre de coupe doit être montée

### **10-2/ Balisage du chantier**

Avant de commencer la taille des branches, il est obligatoire de baliser le chantier selon les règles en vigueur, afin d'interdire l'accès à la zone de travail et d'éviter ainsi d'éventuels accidents.

(cf. « *consignes générales de travail* » page 12).

### **10-3/ Inspection de la zone de travail**

Avant de commencer la taille des branches :

- Vérifier l'état du sol, et contrôler qu'aucun corps étranger ne se trouve dans la haie ou dans les arbres (cf. « *inspection préalable de la zone de travail* » page 11).
- Relever l'emplacement des poteaux et obstacles.
- Vous assurer de la dimension des branches à couper (diamètre) pour utiliser le bon élément de coupe (cf. « *caractéristiques techniques* » page 16).

### **10-4/ Rappel des consignes de sécurité au personnel de chantier**

Cf. « *consignes de sécurité* » page 12 :

- Port des EPI
- Respect des distances de sécurité
- Faire respecter le périmètre de sécurité

### **10-5/ Mise en marche de la barre de coupe**

- S'assurer, avant la mise en marche de la barre de coupe, que toutes les règles de sécurité sont appliquées et respectées (cf. « *consignes de sécurité* » page 11).
- Retirer le carter de protection
- Vérifier une dernière fois que personne ne se trouve à proximité.
- Mettre en marche le porteur, avec le régime du moteur thermique au ralenti.
- Positionner le porteur et la barre de coupe dans la position souhaitée.
- Mettre en marche la barre de coupe et laisser tourner la transmission et l'huile circuler pendant 5 minutes.
- Avancer lentement dans la zone de travail.

## 10-6/ Travail avec la barre de coupe

- Mettre en marche la barre de coupe comme décrit page 24.
- Augmenter le régime moteur du tracteur à la valeur relevée lors de l'étalonnage (*cf. page 37*)
- Positionner la barre de coupe près de la haie ou des branches à couper et avancer à faible vitesse durant la coupe.
- Ne pas changer les réglages de la barre de coupe pendant la taille Vous risquez de bloquer les dents et de les endommager.
- Eviter de faire passer le tracteur sur un parcours plein de trous et jonchés de pierres. En effet, cela risque de faire osciller fortement l'extrémité du bras porteur, où est fixé La barre de coupe

## 10-7/ Choix de la vitesse d'avancement au travail

La vitesse d'avancement du porteur pendant l'élagage est fonction de différents paramètres :

- l'état du sol sur lequel évolue le porteur
- la hauteur de travail
- la densité de la végétation à couper
- la grosseur des branches à couper
- la vitesse maxi d'avance est de 5 km/h

Il est nécessaire de choisir une vitesse appropriée à chaque situation.

Nous préconisons une vitesse d'avancement de 0 à 1000 mètres par heures sur les alignements.

De plus, dans les terrains accidentés, il est recommandé d'avancer lentement d'une part pour la stabilité du porteur, d'autre part pour que le résultat de la coupe soit à la hauteur de vos attentes.

## 10-8/ Conduite à adopter

- Pendant le travail nous vous conseillons de prendre les précautions suivantes lorsque la lame est engagée dans des branches :
  - Maintenir la trajectoire du tracteur
  - Ne faire aucune correction de déport ni de hauteur avec la barre de coupe
  - Ajuster votre vitesse à la dimension des branches.
- Il est préférable de commencer le travail par le bas. La végétation tombe alors à l'aplomb de la coupe.
- Pour couper de grandes branches, éloigner le porteur au maximum et couper les branches en plusieurs morceaux.

### Rappel de prescriptions d'utilisation :



**Il est formellement interdit d'utiliser la barre de coupe pour faucher ou débroussailler.**



**Il est formellement interdit de travailler de nuit ou lorsque la luminosité ne permet pas à l'opérateur de voir clairement la barre de coupe**



**Stopper le fonctionnement de la barre de coupe lors de toutes manœuvres sans opération de taille et également en marche arrière.**

## XI - ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES

Pendant le travail d'élagage vous pouvez être confronté à différentes situations pouvant engendrer un mauvais fonctionnement de l'équipement d'élagage ou son blocage.

### 11-1/ Coincement de branches sur la barre de coupe : bourrage



- Arrêter le fonctionnement de la barre de coupe
- Mettre la barre de coupe proche du sol en position horizontale, sur un sol plat, stable et dégagé
- Arrêter le moteur du porteur, tirer le frein à main et enlever la clé de démarrage du tableau de bord
- Mettre les équipements de protection individuelle : gants, lunettes et chaussures de sécurité
- Retirer les branches coincées avec les mains

### 11-2/ Blocage de la barre de coupe dans une grosse branche



- Arrêter l'avancement du porteur ou le mouvement de coupe
- Diminuer le régime du moteur thermique du porteur jusqu'au ralenti
- Couper l'alimentation hydraulique de la barre de coupe
- Effectuer une marche arrière avec le porteur ou effectuer le mouvement de coupe arrière
- Une fois la lame désengagée, remettre en marche le moteur de la barre de coupe
- Accélérer le moteur thermique du porteur jusqu'au régime de rotation relevé lors de l'étalonnage de la barre de coupe



## XII - EN FIN DE TRAVAIL



Dès que vous arrêtez le travail d'élagage ou de taille :

- Stopper le fonctionnement de la barre de coupe
- Positionner la barre de coupe à hauteur d'homme.
- Mettre le carter de protection en position.
- Nettoyer l'équipement d'élagage. Enlever les branches et les brindilles coincées aux différentes articulations.
- Replier ensuite l'équipement d'élagage en position transport.

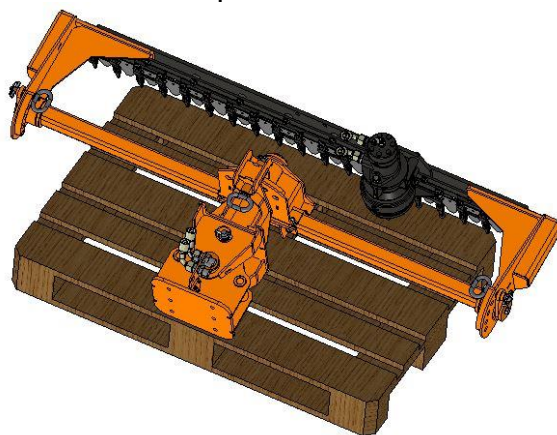
### 12-1/ Décrochage de la METEOR P260



- Vérifier que le carter de protection est en place.
- A l'aide du porteur, poser l'ensemble sur une palette, sur un sol plat et stable avec une zone dégagée pour faciliter l'accès
- Débrancher les flexibles d'alimentation hydraulique et le flexible de drain
- Décrocher l'ensemble au niveau de l'adaptation mécanique (cf. « accrochage mécanique » page 22)
- Reculer lentement le porteur.

### 12-2/ Stockage de l'équipement d'élagage

- Le stockage de la METEOR P260 doit se faire sur un sol plat et stable, à l'abri de l'humidité.
- Le carter de protection doit impérativement être mis en position (voir figure ci-dessous).
- Avant de stocker l'ensemble pour une longue période sans utilisation, il est important de le nettoyer entièrement et de graisser les différents éléments
- De plus, il est vivement conseillé d'enduire la lame d'une fine couche d'huile de stockage à l'aide d'un pulvérisateur, d'un chiffon ou d'un pinceau imbibé afin de les protéger contre la corrosion.



## **XIII - ENTRETIEN ET REGLAGES**

### **13-1/ Graissage**

Voir notice de la barre de coupe

### **13-2/ Serrage des vis**

Voir notice de la barre de coupe

### **13-3/ Entretien des éléments de coupe**

Voir notice de la barre de coupe

### **13-4/ Montage et démontage d'une dent**

Voir notice de la barre de coupe

### **13-5/ Réglage de la vitesse du moteur**

Voir notice de la barre de coupe

### **13-6/ Pannes et remèdes**

Voir notice de la barre de coupe

## **XIV - ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

La METEOR P260 contient des composants polluants pour l'environnement.

Vous êtes responsable de l'élimination de ces déchets. Conformez-vous à la réglementation locale pour l'élimination des métaux, des pièces en matières plastiques, de l'huile hydraulique, de la graisse et autres.

## XV - CONDITIONS DE GARANTIE

- La durée de la garantie assurée par COUP'ECO est de **1 (un) an** à partir de la date de mise à disposition dans nos locaux. Elle ne s'applique que sur les vices de fabrication, de manière dûment constatée par nos soins et ne nous engage qu'à l'envoi des pièces reconnues défectueuses (à l'exclusion de toute main d'œuvre), ceci sans aucune indemnité consécutive à l'immobilisation éventuelle de la machine.
- Les ensembles ou sous ensembles défectueux devront être retournés au service après-vente dans un délai de 8 jours suivant l'incident, accompagné d'une demande de garantie :
- Les 

|                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Complets et non démontés<br/>pour une demande<br/>d'ECHANGE STANDARD</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------|

 coûts 

|                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------|
| <b>Complets et non démontés<br/>pour une demande<br/>de GARANTIE</b> |
|----------------------------------------------------------------------|

 de transport et d'emballage des pièces défectueuses, ainsi que des pièces neuves prises en garantie, seront à l'entière charge de l'acheteur.
- La réparation ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger celle-ci.
- Toute pièce défectueuse et remplacée par une pièce neuve en garantie, restera la propriété de COUP'ECO.
- Le vendeur ne sera tenu à aucune indemnisation envers l'acheteur pour tout préjudice subi tel que :
  - accidents aux personnes,
  - dommages à des biens distincts de l'objet du contrat.
- La garantie ne s'applique pas aux pièces d'usure courante telles que les lames, les courroies, les couteaux, les flexibles... ainsi qu'aux pièces détériorées par accident ou à la suite d'un mauvais entretien ou du non-respect des consignes d'utilisation du matériel.
- La garantie cesse :
  - lorsque des changements ou réparations sont exécutés par des tiers ou l'acheteur lui-même, sans le consentement écrit du vendeur,
  - lorsque les pièces montées par le constructeur sont remplacées par des pièces d'une autre origine,
  - lorsque les appareils sont modifiés ou transformés d'une manière quelconque et par qui que ce soit.
- Nous nous réservons le droit d'apporter à nos modèles toutes modifications jugées utiles, sans être dans l'obligation d'effectuer ces modifications sur les appareils déjà livrés.
- En cas de contestation relative à la fourniture ou à son règlement, le Tribunal de Commerce de SAINTES est seul compétent, quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.
- De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980.

## **XVI - ANNEXES**

- Catalogue des pièces de rechanges, édition Avril 2020







LA DIFFÉRENCE DE TAILLE

**COUP'ECO S.A.**

**Z.I. du Chail**

**17800 PONS**

**Tél. +33 (0)5.46.96.25.50**

**Fax : +33 (0)5.46.94.64.72**

**S.A. au capital de 100 000 €**

**R.C.S. SAINTES B 401 895 883**

**SIRET 401 895 883 00023**

**Code A.P.E. 285 D**

**[www.coupeco.com](http://www.coupeco.com)**